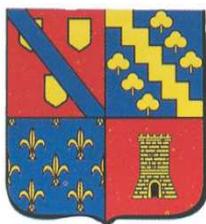


DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 12 JUIN 2020
CONVOCATION EN DATE DU 5 JUIN 2020

DELIBERATION N° 03/02/2020

Présidence : Mme MARCUZZI Jeannette, Première Adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 21 dont 5 pouvoirs

Membres présents : MM. MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, LOUGHANI Abdelaziz. ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BREEM Hervé donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; Mme DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline ; M. DRELON André donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles.

Membre excusé : M. CAULIEZ Claude.

Membres absents : MM. BENDJEFFEL Ahmed, BOURRE Martine, AIT MOUHA Fatima, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle.

Secrétaire de séance : Mme SCHUTT Sylvie.

OBJET : Compte Administratif 2019 – Approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que l'article 4 de ladite ordonnance prévoit que le vote de l'arrêté des comptes 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MARCUZZI Jeannette, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		285.085,98		1.830.293,84		1.830.293,84
Opérations de l'exercice	1.716.739,24	3.186.913,18	7.039.829,08	8.121.926,73	8.756.568,32	11.308.839,91
TOTAUX	1.716.739,24	3.471.999,16	7.039.829,08	9.952.220,57	8.756.568,32	13.139.133,75
Résultats de clôture.....		1.755.259,92		2.912.391,49		4.667.651,41
Restes à réaliser	2.588.409,00	577.713,00			2.588.409,00	577.713,00
TOTAUX CUMULES.....	2.588.409,00	2.332.972,92		2.912.391,49	2.588.409,00	5.245.364,41
RESULTATS DEFINITIFS	255.436,08			2.912.391,49		2.656.955,41

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° Ont signé au registre des délibérations : MM. MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIoux Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Le pouvoir de M. DRELON André remis à M. SALIGOT, Maire, n'a pu s'exercer.

Sceau de la Mairie

Pour expédition conforme
La Présidente,
Jeannette MARCUZZI

Première Adjointe

- (1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Délibération adoptée à l'unanimité